

# 1 # 2 # 3

NOM

DATE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH												
DISCIPLINE			CHANGEMENT DEMANDÉ PAR									
Des frais de 50 \$ seront facturés à l'école demanderesse												
INFORMATIONS SUR LE MATCH À MODIFIER												
CATÉGORIE	#	JOUR	DATE	HEURE	VISITEUR		RECEVEUR	ENDROIT				
RAISONS DU CHANGEMENT												
NOUVELLES DATES PROPOSÉES POUR LA REPRISE												
PROPOSITION	JOUR		DATE			HEURE	PROPOSITION ACCEPTÉE					

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION									
CHANGEMENT ACCEPTÉ									
JOUR	DATE	DATE HEURE VISITEUR		RECEVEUR	ENDROIT				
APPROUVÉ PAF	₹			DATE					
L'ASSIGNATEUR	R A ÉTÉ AVISÉ DU	CHANGEMENT							

NOM

DATE

DEMANDE ACCEPTÉE PAR

## RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

L'école qui amorce le changement est responsable de toutes les procédures suivantes :

DEMANDE FAITE PAR

- 1) Communiquer avec le RSEQ Montréal en premier lieu, au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date initiale du match (selon le calendrier officiel), afin d'obtenir l'autorisation pour le faire et valider les dates possibles de reprise. Toute demande faite après les cinq (5) jours ouvrables de la date initiale du match sera refusée et le match devra se jouer tel que prévu au calendrier.
- 2) Remplir le formulaire de demande de changement avec les dates proposées et le faire parvenir par courriel, au responsable des sports de l'autre école impliquée.
- 3) Faire parvenir le formulaire au RSEQ Montréal une fois la date de remise convenue et mettre le responsable de l'école adverse en copie conforme.

Une fois que le RSEQ Montréal aura confirmé le changement avec les arbitres, il retournera la confirmation par courriel aux écoles concernées.